

Liste des délibérations adoptées au cours de la séance du 15/12/2025

Numéro	Objet	Sens du vote
17-2025	Adoption du PV précédent	A l'unanimité
18-2025	Désignation d'un référent Intelligence Artificielle (IA) du Centre de Gestion	A l'unanimité
19-2025	Création d'un nouveau tarif pôle ASM : demandes hors convention	A l'unanimité
20-2025	Protection Sociale Complémentaire PREVOYANCE : prorogation convention (avenant 1) et modification des taux (avenant 4)	A l'unanimité
21-2025	Protection Sociale Complémentaire PREVOYANCE : appel d'offre nouvelle convention prévoyance + groupe travail	A l'unanimité
22-2025	Remplacement du médecin du travail : recrutement d'un médecin du travail vacataire + Mise à disposition d'un médecin du travail par le CIG Grande Couronne	A l'unanimité
23-2025	Création d'un poste de "chargé de convention du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique (FIPHFP)"	A l'unanimité
24-2025	Concours : coût lauréat 2025	A l'unanimité
25-2025	Vote du budget primitif 2026	A l'unanimité

Liste publiée le : 19/12/2025



PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL D'ADMINISTRATION** **Séance du 15 Décembre 2025**

N° 17-2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre, à dix heures et trente minutes, sur convocation adressée le 26 novembre 2025, les membres du conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gers, se sont réunis : 4, Place du Maréchal Lannes à AUCH, salle « Aubert Garcia », sous la Présidence de Monsieur Didier DUPRONT, Président.

Secrétaire de séance : Mme Nadine AURENSAN.

Etaient présents : M. Didier DUPRONT, M. Gérard ARIES, Mme Nadine AURENSAN, M. Jean-Paul BEYRIE, M. Roger BREIL, M. Jean DUCLAVE, M. Alain GATEAU, M. Bernard LAPEYRE, Mme Céline SALLES, Mme Pascale TERRASSON, M. Philippe SILVEIRA MORAIS, M. Claude VETTOR suppléant de M. Jean-Claude DUFFAU.

Etaient excusés : Mme Hélène BARAYRE, M. Michel BAYLAC, M. Jean-Pierre COT, M. Jean-Claude DUFFAU, M. Philippe DUPOUY, M. Jacques FAUBEC, M. Jean-Paul FORMENT, M. Francis IDRAC, M. Bernard KSAZ, M. Fabien ESCALAS suppléant de M. Jean-Pierre COT, Mme Nathalie BARROUILLET suppléante de M. Philippe DUPOUY, Mme Carole ROLANDO suppléante de M. Jacques FAUBEC, M. Guy FORMENT suppléant de M. Francis IDRAC.

Assistaient également à la réunion : Mme Françoise MAZZOCCHIN - Directrice du CDG32, Mme Magali CARDONNE - Directrice adjointe du CDG32 et Mme Audrey CASTAY - chargée du conseil d'administration.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20/10/2025

Le dernier conseil d'administration du Centre de Gestion s'est déroulé le lundi 20 octobre 2025. Le Président soumet au conseil d'administration le procès-verbal de séance pour approbation. Aucune observation n'est formulée.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **adopte le procès-verbal de la séance du 20/10/2025, joint en annexe de la présente délibération.**

Détail du vote :

Votants	Pour	Contre	Abstention	Décision adoptée à l'unanimité
12	12	0	0	

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à AUCH, le 15 décembre 2025

La secrétaire de séance,
Nadine AURENSAN



Le Président,
Didier DUPRONT



Transmission en Préfecture le : 23/12/2025
Publication le : 29/12/2025



PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL D'ADMINISTRATION** **Séance du 15 Décembre 2025**

N° 18-2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre, à dix heures et trente minutes, sur convocation adressée le 26 novembre 2025, les membres du conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gers, se sont réunis : 4, Place du Maréchal Lannes à AUCH, salle « Aubert Garcia », sous la Présidence de Monsieur Didier DUPRONT, Président.

Secrétaire de séance : Mme Nadine AURENSAN.

Etaient présents : M. Didier DUPRONT, M. Gérard ARIES, Mme Nadine AURENSAN, M. Jean-Paul BEYRIE, M. Roger BREIL, M. Jean DUCLAVE, M. Alain GATEAU, M. Bernard LAPEYRE, Mme Céline SALLES, Mme Pascale TERRASSON, M. Philippe SILVEIRA MORAIS, M. Claude VETTOR suppléant de M. Jean-Claude DUFFAU.

Etaient excusés : Mme Hélène BARAYRE, M. Michel BAYLAC, M. Jean-Pierre COT, M. Jean-Claude DUFFAU, M. Philippe DUPOUY, M. Jacques FAUBEC, M. Jean-Paul FORMENT, M. Francis IDRAC, M. Bernard KSAZ, M. Fabien ESCALAS suppléant de M. Jean-Pierre COT, Mme Nathalie BARROUILLET suppléante de M. Philippe DUPOUY, Mme Carole ROLANDO suppléante de M. Jacques FAUBEC, M. Guy FORMENT suppléant de M. Francis IDRAC.

Assistaient également à la réunion : Mme Françoise MAZZOCCHIN - Directrice du CDG32, Mme Magali CARDONNE - Directrice adjointe du CDG32 et Mme Audrey CASTAY - chargée du conseil d'administration.

DESIGNATION D'UN REFERENT INTELLIGENCE ARTIFICIELLE (IA) DU CENTRE DE GESTION

L'intelligence artificielle (IA) connaît un développement rapide et impacte directement les organisations publiques. Elle offre des opportunités importantes en matière d'efficacité, d'optimisation des processus, de gestion de l'information et de qualité du service rendu aux usagers.

Conscient de ces enjeux, notre établissement a déjà engagé plusieurs réflexions préliminaires autour de l'usage de l'IA dans le secteur public. Dans ce cadre, une matinée d'information et de sensibilisation a été organisée le 4 décembre 2025 à destination des élus et équipes managériales de ses collectivités et établissement affiliés mais également du personnel du CDG. Cette initiative a marqué une première

étape dans l'acculturation des agents et démontre l'intérêt croissant des collectivités pour ces technologies.

Cette dynamique doit désormais être structurée, consolidée et pilotée afin d'éviter des usages dispersés ou non maîtrisés, et pour permettre un déploiement cohérent et sécurisé des outils.

Dans cette optique, il est proposé de désigner un **Référent IA**. Cette fonction serait le point d'appui central pour l'intégration maîtrisée de l'IA au sein l'établissement. Ses principales missions seraient les suivantes :

- élaborer une feuille de route IA et assurer une veille technologique et réglementaire ;
- sensibiliser et former le personnel aux usages responsables de l'IA ;
- tester, évaluer et sécuriser les outils avant tout déploiement ;
- animer une **cellule IA** composée d'expérimentateurs et d'ambassadeurs afin d'accompagner les services dans l'appropriation des outils.

Lorsque la démarche interne sera consolidée, l'établissement pourra étudier la possibilité d'accompagner les collectivités affiliées sur ces sujets (sensibilisation, mutualisation d'outils, expertise).

L'intelligence artificielle et le règlement général de la protection des données (RGPD) ayant des points d'attention similaires, il est proposé la désignation de l'agent en charge de la mission RGPD comme référent IA.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Approuve la désignation d'un référent IA au Centre de Gestion.**
- **Désigne l'agent en charge de la mission RGPD au Centre de Gestion comme référent IA.**

Détail du vote :

Votants	Pour	Contre	Abstention	Décision adoptée à l'unanimité
12	12	0	0	

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à AUCH, le 15 décembre 2025

La secrétaire de séance,
Nadine AURENSAN



Le Président,
Didier DUPRONT



Transmission en Préfecture le : 23/12/2025
Publication le : 29/12/2025



PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL D'ADMINISTRATION** **Séance du 15 Décembre 2025**

N° 19-2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre, à dix heures et trente minutes, sur convocation adressée le 26 novembre 2025, les membres du conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gers, se sont réunis : 4, Place du Maréchal Lannes à AUCH, salle « Aubert Garcia », sous la Présidence de Monsieur Didier DUPRONT, Président.

Secrétaire de séance : Mme Nadine AURENSAN.

Etaient présents : M. Didier DUPRONT, M. Gérard ARIES, Mme Nadine AURENSAN, M. Jean-Paul BEYRIE, M. Roger BREIL, M. Jean DUCLAVE, M. Alain GATEAU, M. Bernard LAPEYRE, Mme Céline SALLES, Mme Pascale TERRASSON, M. Philippe SILVEIRA MORAIS, M. Claude VETTOR suppléant de M. Jean-Claude DUFFAU.

Etaient excusés : Mme Hélène BARAYRE, M. Michel BAYLAC, M. Jean-Pierre COT, M. Jean-Claude DUFFAU, M. Philippe DUPOUY, M. Jacques FAUBEC, M. Jean-Paul FORMENT, M. Francis IDRAC, M. Bernard KSAZ, M. Fabien ESCALAS suppléant de M. Jean-Pierre COT, Mme Nathalie BARROUILLET suppléante de M. Philippe DUPOUY, Mme Carole ROLANDO suppléante de M. Jacques FAUBEC, M. Guy FORMENT suppléant de M. Francis IDRAC.

Assistaient également à la réunion : Mme Françoise MAZZOCCHIN - Directrice du CDG32, Mme Magali CARDONNE - Directrice adjointe du CDG32 et Mme Audrey CASTAY - chargée du conseil d'administration.

CREATION D'UN NOUVEAU TARIF POUR LE POLE ASM POUR LES DEMANDES D'INTERVENTION DEPASSANT LE CADRE DE L'ASSISTANCE PROPOSEE DANS LA CONVENTION D'ADHESION

Dans le cadre de sa mission d'assistance technique et réglementaire auprès des collectivités et établissements utilisateurs de nos outils métiers mutualisés (finances, ressources humaines, état civil, dématérialisation...), le pôle ASM constate une augmentation significative des sollicitations liées à des travaux d'expertise approfondie, notamment :

- régularisations complexes de paie,
- analyses ou retraitements financiers,

- interventions nécessitant une reconstitution ou une vérification détaillée de données,
- accompagnements individualisés dépassant le cadre de l'assistance courante.

Ces demandes, bien que légitimes, mobilisent un temps d'intervention important et requièrent un niveau d'expertise élevé, dépassant les prestations comprises dans la cotisation annuelle, qui couvre les prestations d'assistance quotidienne, de dépannage, de formation, de relais avec les éditeurs et d'accompagnement général à l'usage des solutions.

Afin de garantir la qualité du service tout en préservant un équilibre équitable dans la répartition des ressources, il apparaît nécessaire de différencier les interventions courantes des travaux à façon.

Il est donc proposé de mettre en place un tarif spécifique pour ces prestations d'expertise, correspondant à **350 euros la demi-journée**, fondé sur :

- la nature du travail demandé,
- le temps prévisionnel ou réel d'intervention (plus de 3h de temps de travail),
- le niveau d'expertise requis.

Cette évolution permettra :

- de répondre de manière professionnelle et réactive aux besoins complexes des collectivités,
- de préserver la qualité de l'assistance incluse dans la cotisation pour l'ensemble des adhérents,
- d'assurer une meilleure lisibilité des prestations rendues et des moyens mobilisés.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide la création d'un tarif spécifique de 350 € la demi-journée pour les prestations d'expertise du pôle ASM, fondé sur les critères énoncés ci-dessus.

Détail du vote :

Votants	Pour	Contre	Abstention	Décision adoptée à l'unanimité
12	12	0	0	

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à AUCH, le 15 décembre 2025

La secrétaire de séance,
 Nadine AURENSAN



Le Président,
 Didier DUPRONT



Transmission en Préfecture le : 23/12/2025

Publication le : 29/12/2025



PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL D'ADMINISTRATION** **Séance du 15 Décembre 2025**

N° 20-2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre, à dix heures et trente minutes, sur convocation adressée le 26 novembre 2025, les membres du conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gers, se sont réunis : 4, Place du Maréchal Lannes à AUCH, salle « Aubert Garcia », sous la Présidence de Monsieur Didier DUPRONT, Président.

Secrétaire de séance : Mme Nadine AURENSAN.

Etaient présents : M. Didier DUPRONT, M. Gérard ARIES, Mme Nadine AURENSAN, M. Jean-Paul BEYRIE, M. Roger BREIL, M. Jean DUCLAVE, M. Alain GATEAU, M. Bernard LAPEYRE, Mme Céline SALLES, Mme Pascale TERRASSON, M. Philippe SILVEIRA MORAIS, M. Claude VETTOR suppléant de M. Jean-Claude DUFFAU.

Etaient excusés : Mme Hélène BARAYRE, M. Michel BAYLAC, M. Jean-Pierre COT, M. Jean-Claude DUFFAU, M. Philippe DUPOUY, M. Jacques FAUBEC, M. Jean-Paul FORMENT, M. Francis IDRAC, M. Bernard KSAZ, M. Fabien ESCALAS suppléant de M. Jean-Pierre COT, Mme Nathalie BARROUILLET suppléante de M. Philippe DUPOUY, Mme Carole ROLANDO suppléante de M. Jacques FAUBEC, M. Guy FORMENT suppléant de M. Francis IDRAC.

Assistaient également à la réunion : Mme Françoise MAZZOCCHIN - Directrice du CDG32, Mme Magali CARDONNE - Directrice adjointe du CDG32 et Mme Audrey CASTAY - chargée du conseil d'administration.

PSC PREVOYANCE : PROROGATION DE LA CONVENTION DE PARTICIPATION PREVOYANCE (SIGNATURE AVENANT n°1) ET EVOLUTION DES TAUX (SIGNATURE AVENANT n°4)

Par délibération du 10 décembre 2019, le conseil d'administration a décidé de souscrire avec la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) une convention de participation pour la couverture en prévoyance de ses agents. Cette convention a pris effet au 1er janvier 2020 pour une durée de 6 ans et est prorogée pour une durée d'un an pour prendre fin au 31 décembre 2026 et proposer une nouvelle convention de participation à compter du 1^{er} janvier 2027.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, une évolution tarifaire s'avère nécessaire du fait de l'aggravation de la sinistralité du contrat dans la mesure où les taux de cotisations actuels ne garantissent plus l'équilibre du contrat. En conséquence, la MNT propose de modifier les taux de cotisations à partir du 01/01/2026 comme il suit :

- 1.78 % si le membre participant n'opte pas pour le régime indemnitaire. (1.63% en 2025)
- 1.84 % si le membre participant opte pour le régime indemnitaire. (1.68% en 2025)

Il est demandé aux membres du conseil de se prononcer sur :

- la prorogation de la convention de participation « prévoyance » pour l'année 2026,
- la revalorisation des taux de cotisations pour l'année 2026,

et d'autoriser le Président à signer tous les documents utiles à l'exécution de la convention de participation pour l'année 2026 (avenant n°1 à la convention de participation prévoyance et avenant n°4 au contrat de prévoyance collective concernant l'évolution des taux).

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide de la prorogation de la convention de participation « prévoyance » pour l'année 2026,
- décide de la revalorisation des taux de cotisations pour l'année 2026,
- autorise le Président à signer tous les documents utiles à l'exécution de la convention de participation pour l'année 2026 (notamment l'avenant n°1 à la convention de participation prévoyance et l'avenant n°4 au contrat de prévoyance collective concernant l'évolution des taux).

Détail du vote :

Votants	Pour	Contre	Abstention	Décision adoptée à l'unanimité
12	12	0	0	

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à AUCH, le 15 décembre 2025

La secrétaire de séance,
 Nadine AURENSAN



Le Président,
 Didier DUPRONT



Transmission en Préfecture le : 23/12/2025

Publication le : 29/12/2025



PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL D'ADMINISTRATION** **Séance du 15 Décembre 2025**

N° 21-2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre, à dix heures et trente minutes, sur convocation adressée le 26 novembre 2025, les membres du conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gers, se sont réunis : 4, Place du Maréchal Lannes à AUCH, salle « Aubert Garcia », sous la Présidence de Monsieur Didier DUPRONT, Président.

Secrétaire de séance : Mme Nadine AURENSAN.

Etaient présents : M. Didier DUPRONT, M. Gérard ARIES, Mme Nadine AURENSAN, M. Jean-Paul BEYRIE, M. Roger BREIL, M. Jean DUCLAVE, M. Alain GATEAU, M. Bernard LAPEYRE, Mme Céline SALLES, Mme Pascale TERRASSON, M. Philippe SILVEIRA MORAIS, M. Claude VETTOR suppléant de M. Jean-Claude DUFFAU.

Etaient excusés : Mme Hélène BARAYRE, M. Michel BAYLAC, M. Jean-Pierre COT, M. Jean-Claude DUFFAU, M. Philippe DUPOUY, M. Jacques FAUBEC, M. Jean-Paul FORMENT, M. Francis IDRAC, M. Bernard KSAZ, M. Fabien ESCALAS suppléant de M. Jean-Pierre COT, Mme Nathalie BARROUILLET suppléante de M. Philippe DUPOUY, Mme Carole ROLANDO suppléante de M. Jacques FAUBEC, M. Guy FORMENT suppléant de M. Francis IDRAC.

Assistaient également à la réunion : Mme Françoise MAZZOCCHIN - Directrice du CDG32, Mme Magali CARDONNE - Directrice adjointe du CDG32 et Mme Audrey CASTAY - chargée du conseil d'administration.

PSC PREVOYANCE : LANCEMENT D'UNE PROCEDURE D'APPEL A CONCURRENCE POUR LA CONCLUSION D'UNE NOUVELLE CONVENTION DE PARTICIPATION PREVOYANCE AU 01/01/2027

L'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique a instauré l'obligation progressive de la participation financière de l'employeur public à la protection sociale complémentaire de ses agents.

Le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 est venu préciser les modalités d'application de cette obligation pour la prévoyance, dont l'entrée en vigueur est fixée au 1er janvier 2025 pour les employeurs territoriaux.

Ces textes imposent aux Centres de gestion de proposer aux collectivités affiliées une convention de participation, afin de leur permettre de satisfaire à leurs obligations légales.

Dans ce cadre, depuis 2020, le CDG 32 a conclu une convention de participation « Prévoyance » avec la MNT pour une durée de six ans, soit jusqu'au 31 décembre 2025.

Pour garantir la continuité du service aux collectivités, un avenant a prolongé la convention jusqu'au 31 décembre 2026.

L'année 2026 sera consacrée à la préparation et à la mise en place d'une nouvelle convention de participation applicable au 1er janvier 2027.

Il appartient au CDG 32 de lancer une nouvelle procédure d'appel à concurrence afin de sélectionner l'assureur chargé de proposer la future convention de participation « Prévoyance ». Le lancement de cette procédure dès le début d'année 2026 est nécessaire pour respecter les étapes de :

- rédaction du cahier des charges,
- publication de l'appel à concurrence,
- analyse des offres,
- choix de l'organisme porteur,
- signature de la convention et préparation de sa mise en œuvre.

Afin d'accompagner les services du CDG 32 dans la construction du cahier des charges et l'ensemble de la procédure, il est proposé de recourir à une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO).

Cette mission serait confiée à Monsieur Ludovic de Mornac de la société ALCEGA conseil, chargé d'apporter un appui méthodologique, juridique et technique.

Avant d'engager la rédaction du cahier des charges, il est nécessaire de mener une réflexion préalable sur deux points essentiels :

1. le choix entre une adhésion facultative ou obligatoire pour les agents.
La loi du 12 décembre 2025 impose l'adhésion obligatoire des agents à un contrat collectif en matière de prévoyance au plus tard le 1^{er} janvier 2029. Cette disposition et celle concernant le montant de la participation des employeurs entreront en vigueur dès la promulgation de la loi. Elles s'appliqueront aux nouveaux appels d'offres lancés avant 2029, ce qui est le cas pour le CDG32.
2. le niveau des garanties à retenir dans la future convention de participation.
La loi manque de clarté sur ce point. Des décrets d'application devront venir préciser les garanties entrant dans le panier minimum et le niveau des garanties.

Pour conduire cette réflexion, il est proposé de constituer un groupe de travail, composé de six membres titulaires et six membres suppléants dont la répartition est la suivante :

- trois titulaires et trois suppléants : administrateurs du CDG ;
- trois titulaires et trois suppléants : représentants du personnel des deux organisations syndicales et représentant le syndicat national des directeurs généraux des collectivités territoriales (partagés équitablement) ;

Ce groupe sera chargé de formuler une proposition sur ces deux points d'ici mi-mars. Compte tenu des enjeux et du calendrier, la présence des membres aux réunions est obligatoire.

Il est proposé d'engager les crédits nécessaires à la rémunération de l'AMO ainsi qu'à la conduite de la procédure d'appel à concurrence, ces dépenses étant imputées sur le budget du CDG 32.

Envoyé en préfecture le 23/12/2025

Reçu en préfecture le 23/12/2025

Publié le 29/12/2025

ID : 032-283204790-20251215-23DEC202505-DE



Fait à AUCH, le 15 décembre 2025

Le Président,
Didier DUPRONT

La secrétaire de séance,
Nadine AURENSAN



Transmission en Préfecture le : 23/12/2025

Publication le : 29/12/2025

Concernant les administrateurs du CDG, les élus proposent la désignation des binômes suivants :

Titulaires	Suppléants
M. Didier DUPRONT Mme Nadine AURENSAN M. Alain GATEAU	Mme Pascale TERRASSON Mme Céline SALLES M. Claude VETTOR

Concernant les représentants du personnel des deux organisations syndicales et les représentants du syndicat national des directeurs généraux des collectivités territoriales, le conseil d'administration laisse le soin à chacune des organisations de désigner les représentants de leur choix puis de communiquer les informations au CDG.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- prend acte de la mission de maîtrise d'ouvrage confiée à la société ALCEGA Conseil,
- approuve la création d'un groupe de travail dédié, composé de six membres titulaires et six membres suppléants répartis comme suivant :
 - trois titulaires et trois suppléants : administrateurs du CDG ;
 - trois titulaires et trois suppléants : représentants du personnel des deux organisations syndicales et représentant le syndicat national des directeurs généraux des collectivités territoriales (partagés équitablement) ;
 - de désigner les administrateurs du CDG suivants en tant que membres du groupe de travail :

Titulaires	Suppléants
M. Didier DUPRONT Mme Nadine AURENSAN M. Alain GATEAU	Mme Pascale TERRASSON Mme Céline SALLES M. Claude VETTOR

- précise que les représentants du personnel des deux organisations syndicales et les représentants du syndicat national des directeurs généraux des collectivités territoriales seront précisés respectivement par chacun des organismes concernés.

Détail du vote :

Votants	Pour	Contre	Abstention	Décision adoptée à l'unanimité
12	12	0	0	

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou publication et sa réception par le représentant de l'Etat.



PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL D'ADMINISTRATION** **Séance du 15 Décembre 2025**

N° 22-2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre, à dix heures et trente minutes, sur convocation adressée le 26 novembre 2025, les membres du conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gers, se sont réunis : 4, Place du Maréchal Lannes à AUCH, salle « Aubert Garcia », sous la Présidence de Monsieur Didier DUPRONT, Président.

Secrétaire de séance : Mme Nadine AURENSAN.

Etaient présents : M. Didier DUPRONT, M. Gérard ARIES, Mme Nadine AURENSAN, M. Jean-Paul BEYRIE, M. Roger BREIL, M. Jean DUCLAVE, M. Alain GATEAU, M. Bernard LAPEYRE, Mme Céline SALLES, Mme Pascale TERRASSON, M. Philippe SILVEIRA MORAIS, M. Claude VETTOR suppléant de M. Jean-Claude DUFFAU.

Etaient excusés : Mme Hélène BARAYRE, M. Michel BAYLAC, M. Jean-Pierre COT, M. Jean-Claude DUFFAU, M. Philippe DUPOUY, M. Jacques FAUBEC, M. Jean-Paul FORMENT, M. Francis IDRAC, M. Bernard KSAZ, M. Fabien ESCALAS suppléant de M. Jean-Pierre COT, Mme Nathalie BARROUILLET suppléante de M. Philippe DUPOUY, Mme Carole ROLANDO suppléante de M. Jacques FAUBEC, M. Guy FORMENT suppléant de M. Francis IDRAC.

Assistaient également à la réunion : Mme Françoise MAZZOCCHIN - Directrice du CDG32, Mme Magali CARDONNE - Directrice adjointe du CDG32 et Mme Audrey CASTAY - chargée du conseil d'administration.

REEMPLACEMENT DU MEDECIN DU TRAVAIL : RECRUTEMENT D'UN MEDECIN DU TRAVAIL VACATAIRE ET MISE A DISPOSITION D'UN MEDECIN DU TRAVAIL PAR LE CIG GRANDE COURONNE

Depuis le départ à la retraite du médecin du travail en mars 2025, le Centre de Gestion cherche un remplaçant. Après plusieurs tentatives de recrutement infructueuses, deux propositions complémentaires sont envisagées :

- le recrutement d'un médecin vacataire 1 jour par mois ;
la mise à disposition d'un médecin du travail par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne (CIG Grande Couronne) 1 jour par mois également.

Concernant le recrutement d'un médecin vacataire :

En dehors des cas de recrutement prévus aux articles L.332-1 et suivants du code général de la fonction publique, les collectivités et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires. Ni fonctionnaires, ni agents contractuels de droit public, les agents vacataires sont recrutés dans des conditions particulières. Le vacataire exercera 1 jour par mois et sera rémunéré, après service fait, sur la base d'un forfait de 1 000 € net par mois, dans l'attente de trouver une solution de remplacement du médecin du travail pérenne.

Concernant la mise à disposition d'un médecin du travail par le CIG Grande Couronne :

Le CIG dispose d'un service de médecine du travail dans lequel un médecin exerce les missions similaires à celui du CDG32. Après discussion, le CIG accepte de le mettre à disposition du CDG 1 jour par mois afin de permettre à ce dernier d'assurer la continuité de son service de médecine du travail. Les modalités de cette collaboration sont fixées par la convention ci-annexée, le médecin pourra assurer un maximum de 24 rendez-vous dans sa journée de présence au tarif de 87 €/rdv. Le CDG32 prendra en charge les frais de déplacement du médecin.

Compte-tenu qu'aucun candidat n'a pu être recruté par voie statutaire ou contractuelle et le caractère d'urgence à recruter un médecin du travail.

Il est proposé au conseil d'administration, d'approuver, par délibération, le recrutement d'un médecin du travail vacataire aux conditions énoncées ci-dessus ainsi que la mise à disposition d'un médecin du travail par le CIG Grande Couronne par convention et d'autoriser le Président à signer ladite convention.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide du recrutement d'un médecin du travail vacataire dans les conditions précitées,
- accepte les modalités de mise à disposition d'un médecin du travail par le CIG Grande Couronne présentées,
- autorise M. le Président à signer l'ensemble des documents utiles à l'exécution de la présente décision (notamment la signature de la convention avec le CIG Grande Couronne).

Détail du vote :

Votants	Pour	Contre	Abstention	Décision adoptée à l'unanimité
12	12	0	0	

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à AUCH, le 15 décembre 2025

La secrétaire de séance,
Nadine AURENSAN

Le Président,
Didier DUPRONT



Transmission en Préfecture le : 23/12/2025
Publication le : 29/12/2025

Envoyé en préfecture le 23/12/2025

Reçu en préfecture le 23/12/2025

Publié le 29/12/2025



ID : 032-283204790-20251215-23DEC202506-DE



PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL D'ADMINISTRATION** **Séance du 15 Décembre 2025**

N° 24-2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre, à dix heures et trente minutes, sur convocation adressée le 26 novembre 2025, les membres du conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gers, se sont réunis : 4, Place du Maréchal Lannes à AUCH, salle « Aubert Garcia », sous la Présidence de Monsieur Didier DUPRONT, Président.

Secrétaire de séance : Mme Nadine AURENSAN.

Etaient présents : M. Didier DUPRONT, M. Gérard ARIES, Mme Nadine AURENSAN, M. Jean-Paul BEYRIE, M. Roger BREIL, M. Jean DUCLAVE, M. Alain GATEAU, M. Bernard LAPEYRE, Mme Céline SALLES, Mme Pascale TERRASSON, M. Philippe SILVEIRA MORAIS, M. Claude VETTOR suppléant de M. Jean-Claude DUFFAU.

Etaient excusés : Mme Hélène BARAYRE, M. Michel BAYLAC, M. Jean-Pierre COT, M. Jean-Claude DUFFAU, M. Philippe DUPOUY, M. Jacques FAUBEC, M. Jean-Paul FORMENT, M. Francis IDRAC, M. Bernard KSAZ, M. Fabien ESCALAS suppléant de M. Jean-Pierre COT, Mme Nathalie BARROUILLET suppléante de M. Philippe DUPOUY, Mme Carole ROLANDO suppléante de M. Jacques FAUBEC, M. Guy FORMENT suppléant de M. Francis IDRAC.

Assistaient également à la réunion : Mme Françoise MAZZOCCHIN - Directrice du CDG32, Mme Magali CARDONNE - Directrice adjointe du CDG32 et Mme Audrey CASTAY - chargée du conseil d'administration.

MISE EN ŒUVRE DE L'ARTICLE 47-1 DU DECRET n°85-643 DU 26 JUIN 1985 (COUT LAUREAT CONCOURS)

Le Président rappelle que l'article 47-1 du décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres de Gestion institués par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale dispose que : « Le Centre de Gestion qui, en application de l'article 26 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, demande à une collectivité territoriale ou à un établissement public le remboursement d'une quote-part de frais d'organisation du concours ou examen professionnel concerné émet, à l'encontre de cette collectivité ou de cet établissement public, un

ordre de recette pour une somme égale, pour chaque candidat nommé, aux dépenses d'organisation du concours ou examen professionnel rapportées au nombre des candidats déclarés admis. »

Cette demande s'appuie sur la délibération du Conseil d'Administration qui arrête, pour chaque lauréat concerné, le coût réel du concours. Cette somme est recouvrée dans les conditions fixées par l'article R. 2342-4 du code général des collectivités territoriales.

En application de ces dispositions, je vous serais reconnaissant de bien vouloir approuver le tableau ci-après faisant apparaître le coût réel des concours organisés en 2025 par le Centre de Gestion du Gers.

Coûts des organisations des concours et examens professionnels de l'année 2025		
Concours ou examen professionnel (EP)	Coût total	Coût par lauréat
EP adjoint administratif principal 2° classe	20 428,99 €	224,49 €

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **approuve le tableau présenté précédemment faisant apparaître le coût réel des concours organisés en 2025 par le Centre de Gestion du Gers.**

Détail du vote :

Votants	Pour	Contre	Abstention	Décision adoptée à l'unanimité
12	12	0	0	

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à AUCH, le 15 décembre 2025

La secrétaire de séance,
 Nadine AURENSAN



Le Président,
 Didier DUPRONT



Transmission en Préfecture le : 23/12/2025
 Publication le : 29/12/2025



PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL D'ADMINISTRATION** **Séance du 15 Décembre 2025**

N° 23-2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre, à dix heures et trente minutes, sur convocation adressée le 26 novembre 2025, les membres du conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gers, se sont réunis : 4, Place du Maréchal Lannes à AUCH, salle « Aubert Garcia », sous la Présidence de Monsieur Didier DUPRONT, Président.

Secrétaire de séance : Mme Nadine AURENSAN.

Etaient présents : M. Didier DUPRONT, M. Gérard ARIES, Mme Nadine AURENSAN, M. Jean-Paul BEYRIE, M. Roger BREIL, M. Jean DUCLAVE, M. Alain GATEAU, M. Bernard LAPEYRE, Mme Céline SALLES, Mme Pascale TERRASSON, M. Philippe SILVEIRA MORAIS, M. Claude VETTOR suppléant de M. Jean-Claude DUFFAU.

Etaient excusés : Mme Hélène BARAYRE, M. Michel BAYLAC, M. Jean-Pierre COT, M. Jean-Claude DUFFAU, M. Philippe DUPOUY, M. Jacques FAUBEC, M. Jean-Paul FORMENT, M. Francis IDRAC, M. Bernard KSAZ, M. Fabien ESCALAS suppléant de M. Jean-Pierre COT, Mme Nathalie BARROUILLET suppléante de M. Philippe DUPOUY, Mme Carole ROLANDO suppléante de M. Jacques FAUBEC, M. Guy FORMENT suppléant de M. Francis IDRAC.

Assistaient également à la réunion : Mme Françoise MAZZOCCHIN - Directrice du CDG32, Mme Magali CARDONNE - Directrice adjointe du CDG32 et Mme Audrey CASTAY - chargée du conseil d'administration.

CREATION D'UN POSTE DE « CHARGE DE CONVENTION FIPHP »

Dans la perspective du départ de l'agent responsable du pôle Bien Vivre au Travail (BVT), et, compte tenu du nombre important de jours capitalisés sur son CET, qui ne sont pas monétisables, il convient dans l'attente de son départ définitif, et, afin de maintenir un fonctionnement satisfaisant du pôle notamment au regard de la mise en œuvre de la convention FIPHP et de la négociation de la prochaine convention en 2026, de créer un poste permanent à temps complet au tableau des emplois destiné à être occupé par un agent relevant du cadre d'emplois des attachés. Ses fonctions seront :

- La mise en œuvre, l'exécution et le suivi de la convention avec le FIPHP,
- La réalisation du bilan définitif de celle-ci,

- La négociation de la prochaine convention qui entrera en vigueur courant 2026,
- La coordination des différents services du pôle en lien avec la convention.

Suite au départ effectif de l'agent, l'emploi initial serait supprimé.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide la création d'un poste de « chargé de convention FIPHFP », un poste permanent à temps complet au tableau des emplois destiné à être occupé par un agent relevant du cadre d'emplois des attachés.
- précise que le tableau des emplois sera mis à jour en conséquence.

Détail du vote :

Votants	Pour	Contre	Abstention	Décision adoptée à l'unanimité
12	12	0	0	

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à AUCH, le 15 décembre 2025

La secrétaire de séance,
Nadine AURENSAN

Le Président,
Didier DUPRONT



Transmission en Préfecture le : 23/12/2025

Publication le : 29/12/2025

Séance du 15 décembre 2025

L'an deux mille vingt cinq le Conseil d'Administration de ce Centre de Gestion, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Président, Monsieur DUPRONT Didier.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
22	12	12
		Pour : 12
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etaient présents :

M. Didier DUPRONT, M. Gérard ARIES, Mme Nadine AURENSAN, M. Jean-Paul BEYRIE, M. Roger BREIL, M. Jean DUCLAVE, M. Alain GATEAU, M. Bernard LAPEYRE, Mme Céline SALLES, Mme Pascale TERRASSON, M. Philippe SILVEIRA MORAIS, M. Claude VETTOR suppléant de M. Jean-Claude DUFFAU.

Procurations :Etai(en)t absent(s) :

Date de la convocation
26 novembre 2025
Date d'affichage
__/__/__

Etai(en)t excusé(s) :

Mme Hélène BARAYRE, M. Michel BAYLAC, M. Jean-Pierre COT, M. Jean-Claude DUFFAU, M. Philippe DUPOUY, M. Jacques FAUBEC, M. Jean-Paul FORMENT, M. Francis IDRAC, M. Bernard KSAZ, M. Fabien ESCALAS suppléant de M. Jean-Pierre COT, Mme Nathalie BARROUILLET suppléante de M. Philippe DUPOUY, Mme Carole ROLANDO suppléante de M. Jacques FAUBEC, M. Guy FORMENT suppléant de M. Francis IDRAC

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A(ont) été nommé(es) secrétaire(s) de séance :
Madame Nadine AURENSAN

23/12/2025
et publication du
29/12/2025

D 15-2025 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

réuni sous la présidence du Président Monsieur DUPRONT Didier,

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2026 :

Investissement

Dépenses : 59 942,00

Recettes : 59 942,00

Fonctionnement

Dépenses : 3 310 000,00

Recettes : 3 310 000,00

Pour rappel, total budget :Investissement

Dépenses : 59 942,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 59 942,00 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 3 310 000,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 3 310 000,00 (dont 0,00 de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Président et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à AUCH, le 15 décembre 2025

Le Président, Didier DUPRONT

le(s) secrétaire(s) de séance, Nadine AURENSAN

Envoyé en préfecture le 23/12/2025

Reçu en préfecture le 23/12/2025

Publié le 29/12/2025



ID : 032-283204790-20251215-23DEC202509-DE

Budget Primitif 2026 - Section fonctionnement

Dépenses de fonctionnement (1/2)

Chap/Art	Libellé	Réalisé 2024	BP 2025	Budget 2025	Réalisé 09.25	BP 2026
011	Charges à caractère général	459 152,80	409 100,00	622 800,00	399 865,32	464 500,00
60611	Eau et assainissement	676,51	900,00	1 200,00	647,12	900,00
60612	Energie - Electricité	12 718,28	17 000,00	22 000,00	9 596,43	12 000,00
60613	Chauffage urbain	13 984,38	15 000,00	21 000,00	14 598,26	17 000,00
60622	Carburants	6 644,84	7 000,00	10 000,00	3 960,91	5 000,00
60623	Alimentations	0,00	200,00	200,00	0,00	200,00
60628	Autres	0,00	300,00	300,00	0,00	300,00
60631	Entretien	3 220,43	3 000,00	5 000,00	1 377,06	3 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	1 764,87	2 500,00	5 000,00	2 486,92	2 500,00
60636	Vêtements de travail	152,10	600,00	600,00	381,60	600,00
6064	Fournitures administratives	3 486,67	4 000,00	5 000,00	1 712,88	4 000,00
60668	Fournitures médicales	271,53	500,00	2 000,00	222,82	500,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	500,00	1 500,00	299,89	500,00
611	Sous traitance générale	60 397,16	63 000,00	75 000,00	36 063,95	63 000,00
6132	Locations immobilières	500,00	500,00	1 500,00	866,50	500,00
61358	Autres	1 017,00	300,00	300,00	0,00	300,00
615221	Bâtiments publics	5 354,06	11 000,00	15 000,00	11 274,98	11 000,00
61551	Matériel roulant	3 371,38	3 500,00	6 500,00	3 920,64	4 000,00
61558	Autres biens mobiliers	0,00	500,00	1 000,00	0,00	500,00
6156	Maintenance	162 826,73	100 000,00	200 000,00	163 736,78	100 000,00
6161	Multirisques	3 321,84	4 000,00	5 500,00	3 982,33	4 000,00
6168	Autres	3 022,57	4 000,00	5 000,00	3 186,31	4 000,00
617	Etudes et recherches	9 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	39 405,42	43 000,00	45 000,00	30 092,49	43 000,00
6184	Versements à des org. de formation	36 261,89	30 000,00	45 000,00	20 170,60	30 000,00
6185	Frais colloques,séminaires,conf.	15 474,56	15 000,00	30 000,00	17 569,83	15 000,00
6188	Autres frais divers	358,55	500,00	500,00	417,36	500,00
62261	Honoraires médicaux	10 975,80	11 000,00	12 000,00	6 596,84	8 000,00
622681	Indemnités de jury	736,56	1 000,00	3 000,00	3 773,51	3 000,00
622682	Autres honoraires	500,00	3 000,00	6 000,00	456,00	38 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	5 000,00
6228	Divers	54,00	100,00	1 500,00	892,80	1 000,00
6231	Annonces et insertions	1 468,80	2 000,00	4 000,00	510,00	4 000,00
6234	Réceptions	5 277,47	5 000,00	7 000,00	2 571,86	5 000,00
6236	Catalogues et imprimés	2 259,30	3 000,00	6 000,00	1 883,98	4 000,00
62511	Personnel administratif	19 589,18	18 000,00	22 000,00	16 059,52	18 000,00
62512	Autres frais voyages et déplacements	717,04	500,00	1 000,00	1 176,62	8 500,00
6255	Frais de déménagement	2 827,20	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	14 480,18	13 000,00	20 000,00	14 882,56	25 000,00
6262	Frais de télécommunications	8 211,00	9 000,00	15 000,00	7 872,67	9 000,00
6281	Concours divers (cotisations...)	7 805,50	6 000,00	9 000,00	16 238,30	13 000,00
6288	Autres	420,00	500,00	2 000,00	385,00	500,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	200,00	200,00	0,00	200,00

Dépenses de fonctionnement (2/2)

Chap/Art	Libellé	Réalisé 2024	BP 2025	Budget 2025	
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 474 940,47	2 463 200,00	4 734 720,21	
6218	Personnel extérieur	16 306,56	9 000,00	9 000,00	48 200,00
6331	Versement de transport	6 335,18	6 500,00	10 000,00	6 031,19
6332	Cotisations versées au FNAL	1 280,80	1 500,00	3 000,00	1 155,06
6336	Cotisations au CNFPT	13 941,86	13 500,00	16 000,00	12 242,08
6338	Autres impôts & taxes sur rémunér.	4 151,92	4 000,00	6 000,00	3 614,62
64111	Personnel titulaire - rém. principale	802 528,97	780 000,00	1 870 420,27	727 779,87
64112	Personnel titulaire - SFT	7 601,65	10 000,00	15 000,00	6 400,27
64113	Personnel titulaire - NBI	22 182,69	23 000,00	40 000,00	18 768,70
64118	Personnel titulaire - autres indemnités	320 201,43	300 000,00	800 000,00	259 030,56
64131	Personnel non titulaire - rém. principale	439 458,79	440 000,00	740 000,00	366 703,19
64132	Personnel non titulaire - SFT	4 794,37	5 000,00	8 000,00	3 879,14
64136	Personnel non titulaire - indemn. Fin contrat			0,00	9 341,43
64138	Personnel non titulaire - indemnités	118 953,71	120 000,00	200 000,00	70 225,94
6415	Personnel non titulaire - congés payés	21 396,76	23 000,00	26 000,00	16 840,29
6417	Rémunération des apprentis	5 199,79	10 000,00	20 000,00	8 292,04
6431	Personnel pris en charge	14 130,98	15 000,00	45 000,00	27 646,13
6451	Cotisations à l'URSSAF	283 188,54	285 000,00	385 000,00	254 294,08
6453	Cotisations aux caisses de retraite	306 027,73	320 000,00	400 000,00	300 398,26
6454	Cotisations aux ASSEDIC	23 118,67	24 000,00	30 000,00	18 771,43
6455	Cotisations assurance du personnel	34 935,10	36 000,00	42 000,00	40 506,92
6456	Versement au FNC du supplément familial	345,00	1 500,00	4 500,00	2 281,00
6458	Cotisations aux organismes sociaux	3 250,92	3 400,00	4 400,00	12 812,82
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	400,00	400,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	13 877,50	15 000,00	18 000,00	13 287,00
6488	Autres charges de personnel	11 731,55	17 400,00	42 000,00	4 998,62
65	Autres charges de gestion courante	338 577,60	274 700,00	448 500,00	218 075,17
65311	Indemnités Président et vices présidents	51 140,20	48 000,00	55 000,00	44 756,91
653121	Frais de déplacement des membres du CA	1 776,37	2 000,00	4 000,00	714,50
653122	Frais de dépla. membres des instances	4 767,03	8 700,00	12 000,00	4 219,06
65313	Cotisations de retraite	2 216,88	3 000,00	3 500,00	2 000,47
65681	Remboursement d'activités syndicales	267 754,74	200 000,00	350 000,00	154 487,71
65748	Subventions	10 000,00	10 000,00	20 000,00	10 000,00
65818	Autres	920,70	1 000,00	2 000,00	980,10
65888	Charges diverses de la gestion courante	1,68	2 000,00	2 000,00	916,42
67	Charges spécifiques	2 917,65	10 000,00	10 000,00	10 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	2 917,65	10 000,00	10 000,00	5 099,46
68	Dotations aux provisions	0,00	0,00	960,49	960,49
6817	Dot. Prov. Pour dépréciation des actifs	0,00	0,00	960,49	960,49
042	Op d'ordre entre sections	76 878,72	51 000,00	66 000,00	61 439,88
6761	Diff sur réalisations	1 200,00	0,00	0,00	0,00
6811	Dotations aux amortissements et aux provisions	75 678,72	51 000,00	66 000,00	61 439,88
023	Virement à la section d'investissement				
	TOTAL	3 352 467,24	3 208 000,00	5 882 980,76	2 879 929,96
					3 310 000,00

Budget Primitif 2026 - Section fonctionnement

Recettes de fonctionnement

Chap/Art	Libellé	Réalisé 2024	BP 2025	Budget 2025	Réalisé 09.25	BP 2026
013	Atténuations de charges	57 036,48	40 000,00	63 000,00	73 238,81	34 000,00
6419	Autres	14 930,47	12 000,00	12 000,00	22 876,46	8 000,00
6439	Rembours. sur rémunération FMPE	30 492,24	18 000,00	36 000,00	50 362,35	25 000,00
6459	Remb. charges Sécurité Sociale et Prév.	11 613,77	10 000,00	15 000,00	0,00	1 000,00
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	3 348 706,58	3 093 000,00	3 193 000,00	2 934 259,08	3 267 000,00
7068811	Cot. obligatoires affiliés obligatoires	897 287,79	870 000,00	870 000,00	724 764,60	870 000,00
7068812	Cot. obligatoires des affiliés volontaires	43 731,71	40 000,00	40 000,00	35 417,77	40 000,00
7068821	Cot. additionnelles affiliés obligatoires	899 000,34	870 000,00	870 000,00	723 932,76	870 000,00
7068822	Cot. additionnelles affiliés volontaires	63 459,41	60 000,00	60 000,00	53 126,62	60 000,00
70688810	Service BVT	470 221,05	300 000,00	400 000,00	508 770,81	490 000,00
70688811	Mission Ergonomie	0,00	1 000,00	1 000,00	700,00	1 000,00
70688812	Mission Inspection	2 450,00	1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00
70688820	Cotisations au pôle ASM	194 206,01	190 000,00	190 000,00	178 681,58	180 000,00
70688821	Mission paie à façon	20 480,00	15 000,00	15 000,00	11 010,00	18 000,00
70688822	Mission RGPD	40 020,00	40 000,00	40 000,00	45 065,11	44 000,00
70688823	Service calcul indemnisation chômage	5 641,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00
70688830	Service B.In.Doc	140 759,19	140 000,00	140 000,00	145 838,57	145 000,00
70688840	Service Missions Temporaires	404 610,45	400 000,00	400 000,00	351 844,38	400 000,00
70688850	Service gestion contrats d'assurance	129 545,51	130 000,00	130 000,00	123 498,99	120 000,00
70688851	Mission retraite CNRACL	4 750,00	4 000,00	4 000,00	4 650,00	4 000,00
70688860	Mission Médiation	2 000,00	2 000,00	2 000,00	0,00	500,00
70688870	Mission Conseil en organisation	1 300,00	3 000,00	3 000,00	4 200,00	500,00
7081	Partenariat CNRACL	9 140,00	10 000,00	10 000,00	6 880,00	8 000,00
708773	Remboursement du coût-lauréat	17 663,67	10 000,00	10 000,00	15 877,89	10 000,00
7088	Autres produits d'activités	2 440,45	2 000,00	2 000,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	69 821,18	66 000,00	48 000,00	75 343,68	0,00
744	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7478881	Autres organismes	69 821,18	66 000,00	48 000,00	75 343,68	0,00
75	Autres produits de gestion courante	14 165,24	9 000,00	9 000,00	16 088,67	9 000,00
75741	Participation du syndic de copropriété	9 630,75	9 000,00	9 000,00	13 847,88	9 000,00
758882	Autres	4 534,49	0,00	0,00	2 240,79	0,00
77	Produits exceptionnels	1 200,00	0,00	0,00	0,01	0,00
7718	Autres produits except. sur op. de gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés ou déchéance quadri.	0,00	0,00	0,00	0,01	0,00
775	Produits des cessions d'éléments d'actif	1 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	2 431 869,52		2 569 980,76		
	TOTAL	5 922 799,00	3 208 000,00	5 882 980,76	3 098 930,25	3 310 000,00

Budget Primitif 2026 - Section investissement

Dépenses d'investissement

Chap/Art	Libellé	Réalisé 2024	BP 2025	Budget 2025	Réalisé 11.25	BP 2026
20	Immobilisations incorporelles	27 934,11	30 000,00	42 735,20	4 735,20	16 942,00
2031	Frais d'études	1 800,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
2051	Concessions, brevets, licences	26 134,11	30 000,00	42 735,20	4 735,20	14 942,00
21	Immobilisations corporelles	36 714,94	22 380,00	133 458,66	77 794,74	43 000,00
21311	Bâtiments administratifs	12 475,51	4 000,00	36 041,68	20 041,68	10 000,00
21351	Installations générales, agencements	13 067,95	4 000,00	46 053,58	32 655,97	15 000,00
2158	Installations, matériels et outillages	29,90	0,00	7 000,00	3 564,62	3 000,00
21828	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Matériel informatique	9 495,28	10 000,00	20 000,00	9 860,86	10 000,00
21848	Mobilier et matériel de bureau	1 646,30	4 380,00	24 363,40	11 671,61	5 000,00
	TOTAL	64 649,05	52 380,00	176 193,86	82 529,94	59 942,00

Recettes d'investissement

Chap/Art	Libellé	Réalisé 2024	BP 2025	Budget 2025	Réalisé 11.25	BP 2026
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 371,67	1 380,00	1 380,00	3 725,11	3 442,00
10222	FCTVA	3 371,67	1 380,00	1 380,00	3 725,11	3 442,00
040-19	Plus ou moins values sur cession	1 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
192	Plus ou moins values de cession	1 200,00	0,00	0,00		0,00
28	Amortissements des immobilisations	75 678,72	51 000,00	66 000,00	61 439,88	56 500,00
28031	Frais d'études	0,00	0,00	500,00	360,00	500,00
2805	Concess,brevets,licences logiciels	35 886,39	30 000,00	32 000,00	31 852,03	30 000,00
281311	Bâtiments administratifs	0,00	0,00	2 000,00	1 625,86	2 000,00
281351	Installations générales, agencements	1 477,14	1 000,00	6 000,00	3 393,86	3 000,00
28158	Installations, matériels et outillages	1 027,90	500,00	1 000,00	1 056,66	1 000,00
281828	Matériel de transport	4 690,65	2 500,00	2 500,00	2 320,64	0,00
281838	Matériel de bureau et informatique	29 684,23	14 000,00	16 000,00	15 831,72	14 000,00
281848	Mobilier	2 912,41	3 000,00	6 000,00	4 999,11	6 000,00
001	Excédent d'investissement reporté	93 212,52		108 813,86		
021	Virement de la section de fonctionnement			0,00		
	TOTAL	173 462,91	52 380,00	176 193,86	65 164,99	59 942,00